



DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE VENNECY - 45760 -

Arrêté municipal

N° 2026-09

Réglementant le stationnement des véhicules de chantier Rue des cinq arpents

Le Maire de la commune de Vennecy,

Vu le code de la route et notamment ses articles R44, 53-2, 225 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la législation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande présentée le 15 janvier 2026 par la société AUBER SARL représentée par Monsieur Romain AUBER (07.83.51.35.02 – auber@daniel-moquet.com) - pour le stationnement d'un camion et remorque sur le domaine public, 4 rue des cinq arpents à Vennecy (45760) ;

ARRÊTE

Article 1 – À compter du 9 février 2026 et pour une durée de 30 jours, le demandeur mentionné ci-dessus est autorisé à occuper le domaine public, 4 rue des cinq arpents à Vennecy (45760) pour le stationnement des véhicules de chantier (camion et remorque) en vue de procéder à l'aménagement extérieur chez leur client.

Article 2 – Les véhicules devront être encadrés par la signalisation nécessaire afin de sécuriser les lieux.

Article 3 – La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de signalisation incomberont entièrement à l'entreprise mentionnée ci-dessus.

Article 4 – L'entreprise est responsable de la remise en état de la chaussée et des bas-côtés impactés par les travaux. Cette remise en état, réalisée à ses frais, devra restituer la voie publique dans son état initial et conformément aux prescriptions techniques de la collectivité.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur sur le site internet de la Mairie de Vennecy et aux abords du chantier.

Article 6 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 7 - Le présent arrêté sera transmis :

- L'entreprise AUBER
- Gendarmerie de Neuville-aux-Bois
- SDIS 45
- SITOMAP

A Vennecy,
le 19 janvier 2026

Le Maire,
Roger DESLANDES

